

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 26 août 2026, le règlement numéro 395-26 modifiant le règlement 235-14 relatif au remboursement des dépenses des membres du Conseil et de la direction de la MRC de Pierre-De Saurel.

Ce règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités sur le territoire de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consultés sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 28^e jour du mois d'août 2026.

La directrice des affaires juridiques et greffière,



M^e Jessica St-Pierre